

Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis
Compte rendu
Comité Syndical du 28 janvier 2022 à 10h30
en visioconférence

Rétablissement des règles dérogatoires depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 11 novembre 2021 directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum et procurations : le comité syndical (mais aussi le bureau le cas échéant) délibère régulièrement si le tiers des délégués est présent ou représenté, sachant que chaque délégué présent peut disposer de deux procurations.
- le président peut décider que les réunions du comité syndical (mais aussi du bureau le cas échéant) se tiennent par visio voire audioconférence.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit janvier à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 14/32

M. Sylvain AUGERAUD - M. Christian BRUNIER - M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Guillaume KRABAL – M. Dominique LECORGNE – M. Jean-Pierre NIVET – Mme Mathilde ROUSSEL- M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1

M. Didier TAUPIN a donné pouvoir à M. François VENDITTOZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Raymond DESILLE

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain FAGOT – M. Jean-François FOUNTAINE - M. Walter GARCIA - M. Didier TAUPIN - M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 17 novembre 2021
- Débat d'orientation budgétaire 2022
- Point d'information sur la démarche Inter-SCoT Nouvelle-Aquitaine
 - Suivi des travaux de l'inter-SCoT Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre de la loi "Climat et résilience"
- Informations utiles

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2021, celui-ci est donc approuvé.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2022

En application des articles L 2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue du débat d'orientation budgétaire 2022, M. Grau, premier Vice-Président et président de séance, présente le rapport suivant au Comité syndical :

RAPPORT EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Présentation des réalisés provisoires du budget 2021

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - BP 2021 et réalisés provisoires 2021

MAJ le 20/01/2022

Dépenses 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés
Personnel charges	206 000,00 €	204 593,98 €
1 Responsable	96 000,00 €	95 456,86 €
1 Chargé de mission urbanisme	55 000,00 €	51 264,04 €
1 Gestionnaire administratif	55 000,00 €	57 873,08 €
Autres charges	64 168,88 €	44 944,93 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	26 000,00 €	15 757,67 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €	1 169,30 €
Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant)	2 500,00 €	2 392,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €	2 183,33 €
Frais véhicule en location	3 000,00 €	2 371,57 €
Carburant, péages et parking	1 250,00 €	576,06 €
Frais de missions et de formation des agents	2 000,00 €	872,21 €
Frais de missions des élus	1 000,00 €	761,71 €
Fournitures / documentation	2 000,00 €	640,25 €
Forfait annuel convention démat Soluris	1 500,00 €	1 504,00 €
Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domain	660,00 €	660,00 €
Conception impression de documents	2 000,00 €	621,60 €
Autres frais divers	2 258,88 €	844,00 €
Charges financières et exceptionnelles	2 200,00 €	591,23 €
Dotation aux amortissements	99 500,00 €	99 419,47 €
Virement à la section investissement	32 000,00 €	- €
TOTAL	401 668,88 €	348 958,38 €
Dépenses 2021 Investissement	BP 2021	Réalisés
Elaboration du SCOT	130 000,00 €	102 958,91 €
Etudes et frais divers /actions concertation	50 000,00 €	- €
Matériels divers	1 500,00 €	0,00 €
Remboursement des emprunts	43 000,00 €	42 999,50 €
Amortissements des subventions	18 841,00 €	18 840,82 €
Déficit investissement reporté	- €	- €
TOTAL	243 341,00 €	164 799,23 €

Recettes 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés
Cotisation par habitant		
Populations légales au 1er janvier 2021	100%	239 201 1,55 €
CdA La Rochelle	73,58%	176 010 1,55 €
CdC Aunis Atlantique	12,79%	30 601 1,55 €
CdC Aunis Sud	13,62%	32 590 1,55 €
Subventions d'investissement transférées		18 841,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		12 066,33 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €
TOTAL	401 668,88 €	402 768,70 €
Solde provisoire excédent fonctionnemen 53 810,32 €		
Recettes 2021 Investissement	BP 2021	Réalisés
Excédent investissement reporté	1 939,84 €	1 939,84 €
FCTVA	39 000,00 €	39 944,26 €
Recettes d'amortissements	99 500,00 €	99 419,47 €
Virement de la section de fonctionnement	32 000,00 €	- €
Emprunt 2021	70 901,16 €	- €
TOTAL	243 341,00 €	141 303,57 €

Solde provisoire déficit d'investissemen- 23 495,66 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le déficit d'investissement provisoire de 23.495 € sera couvert par l'excédent de fonctionnement provisoire de 53.810 € au moment de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Présentation des éléments financiers pour 2022

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - Simulation du budget primitif 2022

Dépenses 2022 Fonctionnement	
Personnel charges	220 000,00 €
1 Responsable	100 000,00 €
1 Chargé de mission urbanisme	60 000,00 €
1 Gestionnaire administratif	60 000,00 €
Autres charges	59 472,00 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	23 000,00 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 700,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €
Frais véhicule en location	2 500,00 €
Carburant et péages	1 000,00 €
Frais de missions des agents	1 200,00 €
Frais de missions des élus	1 200,00 €
Fournitures / documentation	1 150,00 €
Dématérialisation des actes + hébergement site internet	2 200,00 €
Conception impression de documents	1 500,00 €
Autres frais divers	3 722,00 €
Charges financières et exceptionnelles	1 500,00 €
Dotations aux amortissements	119 500,00 €
Virement à la section investissement	23 400,00 €
TOTAL	422 372,00 €
Dépenses 2022 Investissement	
Elaboration du SCoT	100 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	35 000,00 €
Matériels divers	3 765,00 €
Remboursement des emprunts	43 100,00 €
Amortissements des subventions	18 840,00 €
Déficit investissement reporté provisoire	23 495,00 €
TOTAL	224 200,00 €
TOTAL Dépenses	646 572,00 €

Recettes 2022 Fonctionnement				
Cotisation par habitant				
Populations légales au 1er janvier 2022	100%	242 389	1,60 €	387 822,40 €
CdA La Rochelle	73,64%	178 487	1,60 €	285 579,20 €
CdC Aunis Atlantique	12,83%	31 102	1,60 €	49 763,20 €
CdC Aunis Sud	13,53%	32 800	1,60 €	52 480,00 €
Subventions d'investissement transférées				18 840,00 €
Excédent fonctionnement reporté provisoire				14 610,00 €
Produits divers de gestion courante				1 100,00 €
TOTAL				422 372,00 €
Recettes 2022 Investissement				
Réserves excédent fonctionnement capitalisé				39 200,00 €
FCTVA				12 100,00 €
Recettes d'amortissements				119 500,00 €
Virement de la section de fonctionnement				23 400,00 €
DGD urbanisme SCoT				30 000,00 €
TOTAL				224 200,00 €
TOTAL Recettes				646 572,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Globalement, la programmation budgétaire reste stable par rapport à 2021, avec une section de fonctionnement de 422 000 € (401 000 € en 2021) et une section d'investissement de 224 000 € (243 000 € en 2021).

Le niveau de contribution 2022 qui a été évalué est de 1,60 € par habitant soit 0,05 € de plus qu'en 2021 induisant une augmentation des cotisations des membres de :

- ♦ 12 763,70 € de plus pour l'Agglomération
- ♦ 2 331,65 € de plus pour Aunis Atlantique
- ♦ 1 965,50 € de plus pour Aunis Sud

Cette augmentation de cotisation de 0,05 € par habitant par rapport à l'année antérieure évitera un recours à l'emprunt pour l'exercice budgétaire 2022.

Il est précisé que la contribution des membres fait l'objet de 3 appels de fonds répartis sur l'année et que le dernier appel pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Dépenses d'investissement :

- 135 000 € pour l'élaboration du SCoT en 2022, les études diverses et les actions de concertation
- 3 765 € de matériels (équipement salle de réunion en matériel de visioconférence ?)
- 43 100 € de remboursement d'emprunts (il reste 2 ans à rembourser pour le prêt 2018 et 3 ans pour le prêt 2019)

Recettes d'investissement :

- 119 500 € de recettes d'amortissement
- 39 200 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 30 000 € de DGD urbanisme pour l'élaboration du SCoT (dotation générale de décentralisation)
- 12 100 € de FCTVA

M. François Vendittozzi, Vice-Président, suppléant du Président à la Fédération Nationale des SCoT, a participé à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 27 janvier. **Lors de cette assemblée, ont été validés le principe de création d'une plateforme sur le foncier** et la modification statutaire que ce projet implique. La création de cette plateforme par la Fédération nationale des SCoT pourrait avoir un impact budgétaire pour ses membres.

Le coût annoncé d'un tel outil est d'un million d'euros pour la première année (création de la plateforme, fonctionnement et la communication), puis de 400 000 € de fonctionnement annuel. La Fédération souhaiterait que cet outil soit mis gratuitement à la disposition des établissements publics de SCoT, des intercommunalités et des communes.

En ce sens, la Fédération s'oriente vers la recherche de partenaires financiers privés (GRDF a donné son accord de principe, Saint-Gobain serait intéressé...) mais lors de l'AG, de nombreuses interrogations ont porté sur la gouvernance du projet et son financement. Certains territoires ont exprimé leurs craintes d'associer des acteurs privés à ce projet et seraient plus favorables à une autonomie de gestion par la sphère publique (à raison de 1 500 € par territoire - la Fédération compte environ 320 adhérents - le fonctionnement de la plateforme pourrait être financé). Il a également été demandé d'approcher d'autres acteurs publics, Régions, EPF et SAFER notamment.

M. Vendittozzi explique que ce projet, en discussion et non encore acté, pourrait être intéressant même s'il déplore qu'il ait été plus question du financement du projet que de l'outil en lui-même. **La contribution de 1 500 € par territoire pourrait être à prévoir au budget.**

M. Grau, Président de séance, propose d'acter la question dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et de la mettre à l'ordre du jour du prochain Bureau syndical qui se tiendra mercredi 2 février.

Une fois la présentation et le débat terminés, M. Grau demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- De prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2022,
- De prendre acte que ce rapport a donné lieu à un débat.

POINT D'INFORMATION SUR LA DEMARCHE INTER-SCOT NOUVELLE-AQUITAINE

Lors du dernier Comité syndical, il a été présenté la démarche portée par l'Inter-SCoT Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite "Climat et résilience", publiée le 22 août 2021.

Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, les régions doivent entre autres traduire au travers du schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) les objectifs de la loi en matière de réduction de la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols. Cette territorialisation à l'échelle régionale devra ensuite être

déclinée dans les documents de planification locaux, schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

La loi prévoit que les établissements porteurs de SCoT peuvent élaborer, au travers d'une Conférence régionale des SCoT, une contribution consultative à destination de la Région "relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette". Cette Conférence régionale des SCoT a 6 mois, à compter de la publication de la loi, pour se réunir et 2 mois supplémentaires pour transmettre son éventuelle contribution.

L'inter-SCoT Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe les 53 territoires porteurs de SCoT, déjà très actif lors de l'élaboration du SRADDET, a d'ores et déjà commencé à s'organiser pour profiter de cette opportunité offerte par la loi et répondre favorablement au souhait de la Région d'une concertation forte sur ce sujet.

M. François Vendittozzi, Vice-président du Syndicat, a reçu délégation pour suivre les travaux liés au SRADDET et dans ce cadre représentera le Président à la conférence régionale des SCoT.

Il explique au Comité syndical que les premiers travaux de l'Inter-SCoT Nouvelle-Aquitaine ont permis la formalisation d'une pré-contribution qui devrait être présentée lors de la première Conférence régionale des SCoT de Nouvelle-Aquitaine qui doit se tenir le 11 février.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dit "3DS", **le Gouvernement**, suite aux demandes de différentes associations d'élus dont l'ADCF, l'AMF et la Fédération Nationale des SCoT, **a proposé par amendement de prolonger les délais pour l'intégration des dispositions liées à la réduction de la consommation des espaces agricoles et la lutte contre l'artificialisation des sols pour les SRADDET uniquement.** Cet amendement prolongerait de 6 mois, soit jusqu'au 22 février 2024, cette intégration pour les SRADDET et décale également la temporalité de la Conférence régionale des SCoT. Cette Conférence régionale aurait alors jusqu'au 22 octobre 2022 pour remettre son éventuelle contribution consultative à La Région.

Le projet de loi "3DS" a été approuvé en première lecture par l'Assemblée Nationale le 04 janvier 2022 et est inscrit à l'ordre du jour de la Commission Mixte Paritaire du 09 février.

M. Vendittozzi explique qu'en l'état, le choix de l'Inter-SCoT Nouvelle Aquitaine a été de rester dans le planning initial, dans l'incertitude de l'aboutissement des travaux parlementaires sur l'examen du projet de loi "3DS" et des risques de recours.

M. Antoine Grau, premier Vice-Président, évoque la réunion qui s'est tenue entre les Présidents d'Aunis Sud, d'Aunis Atlantique et de l'Agglomération sur l'enjeu de la programmation foncière dans le futur SCoT, et plus spécifiquement sur le volet économique. Il explique que les trois présidents se sont emparés du sujet et qu'ils sont dans une démarche commune et collective devant permettre de traduire les objectifs affichés au travers des travaux d'élaboration du futur schéma.

M. Jean Gorioux, Président d'Aunis Sud, confirme la volonté commune d'avancer sur une même ligne, d'avoir une réflexion globale sur le territoire et de montrer que ce travail n'est pas simplement l'addition des trois PLUi.

i CDAC - 21 février 2022

M. Jean Gorioux, Vice-Président et remplaçant titulaire du Président en CDAC, explique que celle-ci doit se réunir le 21 février pour examiner les projets :

- de création d'une enseigne Culture Vélo à Puilboreau - Zone de Beaulieu
- le projet de transfert de l'Intermarché à Marans sur la commune d'Andilly - Zone de Bel Air. Ce projet avait reçu un avis défavorable en CNAC en avril 2021 alors qu'il avait reçu un avis favorable en CDAC en décembre 2020, ainsi que par la commission urbanisme commercial du territoire.

i Projet de document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Suite au séminaire de décembre, le projet DOO "martyr" a été modifié pour tenir compte des retours des territoires et des échanges. **Une nouvelle version de ce document va être communiquée aux élus du comité syndical dans les jours à venir.** Cette version sera complétée en vue du prochain séminaire de travail des élus du syndicat, entre autre par un volet environnemental, et fera l'objet d'une nouvelle communication.

Un séminaire de travail des élus du syndicat est en cours de programmation courant mars pour échanger sur ce document et valider les options retenues. Celui-ci a été arrêté depuis, **il se tiendra le mardi 29 mars à 10h à Périgny Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.**

i La question de l'éolien, retour sur les échanges du Conseil communautaire de l'Agglomération de jeudi 27 janvier sur le PCAET et son volet étude paysagère

M. Antoine GRAU explique que la question a été reportée au Conseil communautaire du jeudi 3 février.

i Changement de date : prochain comité syndical le 23 mars 2022 à 10h

Le prochain comité syndical initialement programmé le 16 mars se tiendra finalement le :

mercredi 23 mars 2022 à 10h

Projet d'ordre du jour :

- Approbations du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Vote de la cotisation 2022 des collectivités membres et des modalités d'appels
- Renouvellement de la convention service unifié pour la gestion du SIG

M. Antoine Grau, Président de séance, remercie les élus pour leur participation et leur souhaite à tous une très bonne journée.

Il lève la séance à 11h45.